P.V. DE LA COMMISSION SPORTIVE DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023

Présents : BOURQUIN G. Président, DEWULF C., GOMME Q., VARCAS P. Membres et WALLEMME C. Secrétaire et Membre

Absents excusés : FRERE A., MARTINQUET C.

Absent non excusé : ROULENT A.

Assiste à la réunion sans droit de vote : BELLEMANS F. (Représentant de la CPA)

I. DECISIONS ADMINISTRATIVES

1. Match HAP3A063 du 06/10/2023 22:00 FC MARCHE / SO JEUNES DOUR C – 3A - Non Joué
   Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 Forfait par SO Jeunes Dour C Matricule 5546.

2. Match HAP4C030 du 03/10/2023 20:00 ELITE FUTSAL MANAGE B / DAD'S THIEU – 4C – Score 4/2
   Attendu que plus de 2 joueurs appartenant à l'équipe A (CAICCO Nicolas né le 22/12/1998 N° Licence 757863, MICHEL Loïc né le 12/02/2004 N° Licence 867911, QUERTAIN Noah né le 03/12/2005 N° Licence 867481 et ZOCCO Fabio né le 07/04/2000 N° Licence 867479) ont été alignés avec l'équipe B de Elite Futsal Manage Matricule 7447, la Commission Sportive, en application de l'article 5.5 du règlement provincial (page 3), fixe le score ide la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif.

3. Match HAP4C035 du 13/10/2022 21:35 DAD'S THIEU / TC WOLF HAINE ST PIERRE B – 4C - score 2/6
   Attendu que TOPAL Dogan né le 26/08/1989 N° Licence 865393 appartenant à l'équipe de TC Wolf Haine St Pierre B Matricule 7074 a été aligné lors de ce match alors qu'il était suspendu pour abus de cartes jaunes (sous réserve de cartes jaunes non encore comptabilisées suite à d'éventuelles feuilles de match manquantes), la Commission Sportive, en application du règlement provincial (paragraphe 'cartes jaunes'), des articles 175.2 et 175.5 du RO (pages 26 et 27) et de l'article G du barème des sanctions du RO (page 49) :
   - fixe le score de la rencontre à 5/0 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif
   - Inflige à TOPAL Dogan né le 26/08/1989 N° Licence 865393 appartenant à l'équipe de TC Wolf Haine St Pierre B Matricule 7074 2 semaines de suspension supplémentaires de toutes fonctions : semaines du 13/11/2023 au 19/11/2023 et du 20/11/2023 au 26/11/2023.

4. Match HAP2A047 du 13/10/2023 19:00 ALL STAR TEAM BRAINE / FUTSAL TEAM IMMO SERVICE LE ROEULX – 2A - Score 6/3
   Attendu que plus de 3 joueurs appartenant à l'équipe B (DENAYER Ludovic né le 04/10/1993 N° Licence 845825, DEUVIER Alexandre né le 28/05/1992 N° Licence 832969, MAQUET Quentin né le 21/04/2001 N° Licence 865280 et VARLET Dylan né le 03/02/2000 N° Licence 785487) ont été alignés avec l'équipe A de All Star Team Braine Matricule 7193, la Commission Sportive, en application de l'article 5.5 du règlement provincial (page 3), fixe le score ide la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif.

5. Match HACPPRM065 du 16/10/2023 AFC MORLANWELZ / SONACA GOSSELIES – Coupe Premières - score 5/3
   Attendu qu'en l'absence de l'arbitre officiel, le délégué visité DUSSART Alexandre né le 19/07/1991 N° Licence 809937 a fait fonction d'arbitre occasionnel mais qu'il n'a pas été remplacé à son poste de délégué, la Commission Sportive en application de la Règle 5 – Article 9 A) (Règles du jeu pages 11 et 12) et de l'article 27 du règlement provincial, fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif. De ce fait, l'équipe de Sonaca Gosselies est qualifiée pour le tour suivant.

6. Match HAP3E073 du 18/10/2023 19:00 F.C.S. CHARLEROI /ARSENAL PONT A CELLES C – 3E - Score 11/2
Attendu que plus de 3 joueurs appartenant à l'équipe E (BOTTE Simon né le 05/05/1999 N° Licence 866357, GASPARI Louka né le 17/01/1999 N° Licence 871986, PASSARELLI Alessandro né le 27/11/1997 N° Licence 858015 et VAN VLAENDER Dylan né le 18/03/1999 N° Licence 872814) ont été alignés avec l'équipe C de Arsenal Pont à Celles Matricule 5826, la Commission Sportive, en application de l'article 5.5 du règlement provincial (page 3), fixe le score ide la rencontre à 11/2 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif.

7. Match HAP4A077 du 02/11/2023 20:00 ENGHIEN UNITED / PHOENIX TERTRE – 4A - score 5/4
Attendu que le joueur GIACCIO Vincenzo né le 17/06/1981 N° Licence 786829 a été aligné lors de ce match avec l'équipe de Phoenix Tertre Matricule 7556 alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (05/10/2023), la Commission Sportive, en application de l'article 183.9 pour un match remis ou de l'article 184.3 pour un match décalé (RO page 28), fixe le score de la rencontre à 5/0 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif.

8. Match HACPVET001 du 06/10/2023 22:00 FC MARCHE / SO JEUNES DOUR C – 3A - Non Joué
Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 Forfait par SO Jeunes Dour C Matricule 5546.

9. Match HAP4D010 du 21/10/2023 19:05 OLYMPIQUE THIEU / BMT MONS – 4D - score 0/1
Attendu que le joueur INGELS Audric né le 02/09/1999 N° Licence 874362 a été aligné lors de ce match avec l'équipe de Olympique Thieu Matricule 7579 lors de ce match alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (16/09/2022),
Attendu que les joueurs MAGAIN Benjamin né le 23/04/1988 N° Licence 874744, NOUWOE Kokou Maurice né le 22/09/2005 N° Licence 861749 et ORYAKHEL Arshid né le 26/09/2004 N° Licence 870836 ont été alignés lors de ce match avec l'équipe de BMT Mons Matricule 5725 lors de ce match alors qu'ils n'étaient pas affiliés à la date initialement prévue du match (16/09/2022),
la Commission Sportive, en application de l'article 183.9 pour un match remis ou de l'article 184.3 pour un match décalé (RO page 28), fixe le score de la rencontre à 5/0 et 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit de Forfaits administratifs.

II. <u>TRANSACTIONS</u>

4. Rapport arbitre **PEETERS Pascal** pour le match HAP3C004 du 29/09/2023 19:00 **MANAGE UNITED / IMPE THUIN** – 3C - Score 2/11
En cause de SPATERI Mylane né le 18/10/1996 N° Licence 856838 - MANAGE UNITED Matricule 7544
Faits reprochés : Insultes de l'arbitre après la carte jaune.
Application de l'article A2.1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 2 semaines : semaines du 20/11/2023 au 26/11/2023 et du 27/11/2023 au 03/12/2023.

5. Rapport arbitre **OMENDE Jules** pour le match HAP4B043 du 16/10/2023 21:00 **JC ECAUSSINNES C / BORUSSIA SOIGNIES B** – 4B - Score 4/3
En cause de BILTERYST Dylan né le 07/12/1992 N° Licence 800687 - BORUSSIA SOIGNIES B Matricule 5558
Faits reprochés : Tacle brutal et coup de coude à l'adversaire.
Application de l'article B2 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 5 semaines : semaines du 13/11/2023 au 19/11/2023, du 20/11/2023 au 26/11/2023, du 27/11/2023 au 03/12/2023, du 04/12/2023 au 10/12/2023 et du 11/12/2023 au 17/12/2023.

6. Rapport arbitre **SENAL Adem** pour le match HAP4G037 du 19/10/2023 20:00 **KHALIFOTSAL CHARLEROI / F.C.S. CHARLEROI B** – 4G - Score 2/3
   En cause de CUNCHE David né le 22/01/1984 N° Licence 872148 - KHALIFOTSAL CHARLEROI Matricule 7636
   Faits reprochés : Insultes de la grand-mère de l'arbitre suite à la carte jaune.
   Application de l'article A2.1 du barème des sanctions du RO.
   Suspension de toutes fonctions d'une durée de 3 semaines : semaines du 13/11/2023 au 19/11/2023, du 20/11/2023 au 26/11/2023 et du 27/11/2023 au 03/12/2023.

7. Rapport arbitre **BAWIN Eric** pour le match HAP2C048 du 16/10/2023 21:00 **AGORA THUIN / CHARLEROI AIRPORT** – 2C - Score 14/4
   En cause de BLAHA Abderrezak né le 20/10/1994 N° Licence 830992 - CHARLEROI AIRPORT Matricule 4186
   Faits reprochés : Insultes répétées à caractère discriminatoire envers l'arbitre.
   Application de l'article A2.2 du barème des sanctions du RO.
   Suspension de toutes fonctions d'une durée de 4 semaines : semaines du 13/11/2023 au 19/11/2023, du 27/11/2023 au 03/12/2023, du 04/12/2023 au 10/12/2023 et du 11/12/2023 au 17/12/2023.

8. Rapport arbitre **BAWIN Eric** pour le match HAP2C048 du 16/10/2023 21:00 **AGORA THUIN / CHARLEROI AIRPORT** – 2C - Score 14/4
   En cause de MEKNASSI Hocine né le 03/08/1985 N° Licence 817015 - CHARLEROI AIRPORT Matricule 4186
   Faits reprochés : Critiques envers l'arbitre à la fin du match.
   Application de l'article A1 du barème des sanctions du RO.
   Suspension de toutes fonctions d'une durée de 1 semaine : semaine du 13/11/2023 au 19/11/2023.

9. Rapport arbitre **AKKUS Huseyin** pour le match HAP1036 du 13/10/2023 20:05 **MFC GOZEE / ULKU SPORT MARCHIENNE** – 1 - Score 3/7
   En cause de CULOT Adrien né le 31/07/1997 N° Licence 857260 - MFC GOZEE Matricule 2160
   Faits reprochés : Retient un adversaire avec réelle opportunité de but.
   Application de l'article B1 du barème des sanctions du RO.
   L'exclusion est jugée suffisante.

10. Rapport arbitre **PARISE Michaël** pour le match HAP4B051 du 13/10/2023 21:30 **AG JUNIOR LA LOUVIERE D / JC ECAUSSINNES C** – 4B - Score 4/4
    En cause de SERONT Aymeric né le 06/10/2003 N° Licence 872724 - JC ECAUSSINNES C Matricule 5127
    Faits reprochés : Retient un adversaire partant au but par le maillot jusqu'à ce qu'il tombe.
    Application de l'article B1 du barème des sanctions du RO.
    Suspension de toutes fonctions d'une durée de 1 semaine : semaine du 13/11/2023 au 19/11/2023.

11. Rapport arbitre **PEETERS Pascal** pour le match HASCO038 du 05/11/2023 13:00 **JC ECAUSSINNES / SPORTING SOIGNIES** – Scolaires - Score 5/1
    En cause de DE BROE Sully né le 04/08/1998 N° Licence 823055 - JC ECAUSSINNES Matricule 5127
    Faits reprochés : Propos déplacés envers l'arbitre de la part d'un coach d'une équipe de jeunes..

Application de l'article A1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 1 semaine : semaine du 04/12/2023 au 10/12/2023.

12. Rapport arbitre **LAZZARO Giordano** pour le match HAP4B0040 du 16/10/2023 22:10 **AS BOUSSU FUTSAL C / ICARE FUTSAL MONS** – 4B - Score 4/4
En cause de ROLAND Maxime né le 19/03/1996 N° Licence 867234 - ICARE FUTSAL MONS Matricule 7414
Faits reprochés : Insulte de l'arbitre après la carte jaune.
Application de l'article A2.1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 1 semaine : semaine du 11/12/2023 au 17/12/2023.

13. Rapport arbitre **PARISE Michaël** pour le match HAP2B057 du 09/11/2023 19:35 **BORUSSIA THIEU / ALL STARS LA LOUVIERE** – 2B - Score 10/1
En cause de PETRUZELLA Maurizio né le 25/08/1981 N° Licence 850290 - ALL STARS LA LOUVIERE Matricule 1584
Faits reprochés : Insulte de l'arbitre après la carte jaune.
Application de l'article A2.1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 1 semaine : semaine du 27/11/2023 au 03/12/2023.

14. Rapport arbitre **LAMBERT Michaël** pour le match HAP2C051 du 03/11/2023 20:00 **FC SAHIN DAMPREMY / JS D'OR MARCHIENNE** – 2C - Score 5/6
En cause de KAJILA Jalel né le 06/07/2000 N° Licence 870521 - JS D'OR MARCHIENNE Matricule 3903
Faits reprochés : Arrête la balle du coude pour l'empêcher d'entrer dans le but.
Application de l'article B1 du barème des sanctions du RO.
L'exclusion est jugée suffisante.

III. <u>DISCIPLINE</u>

1. Rapport arbitre **CORDARO Denis** pour le match HAP2A030 du 06/10/2023 à 21h30 **DIABOLIX BRACQUEGNIES / BLAMPAIN TEAM BRAINE B** – 2A – Match arrêté à la 37ème minute sur le score de 1/2 et réclamation du club de Diabolix Bracquegnies 5973.

   Sont convoqués en présence obligatoire : CORDARO Denis Arbitre, MEGDADY Abdellah né le 22/09/1993 N° Licence 843784 Délégué Diabolix Bracquegnies Matricule 5973, BENOIT Jean-Sébastien né le 10/04/1987 N° Licence 788352 Capitaine Blampain Team Braine B Matricule 2277, MANCUSO Giorgio né le 04/11/1970 N° Licence 763048 Diabolix Bracquegnies Matricule 5973, AMICO Alessandro né le 14/08/2003 N° Licence 850150 Diabolix Bracquegnies Matricule 5973, PETAROSCIA Mirko né le 15/12/1994 N° Licence 779101 Diabolix Bracquegnies Matricule 5973, SPRIO Pietro né le 18/10/1982 N° Licence 780734 Coach Diabolix Bracquegnies Matricule 5973, MANCUSO Dario né le 06/03/1985 N° Licence 787095 Kiné Diabolix Bracquegnies Matricule 5973

   En cause de MANCUSO Giorgio 763048 Diabolix Bracquegnies 5973
   Faits reprochés : Après la carte rouge, insultes, gestes obscènes, menaces et tentative de voie de fait envers l'arbitre.

En cause de AMICO Alessandro 850150 Diabolix Bracquegnies 5973
Faits reprochés : Insultes et propos déplacés envers l'arbitre.

En cause de PETAROSCIA Mirko 779101 Diabolix Bracquegnies 5973
Faits reprochés : Propos déplacés envers l'arbitre.

En cause de SPRIO Pietro 780734 Diabolix Bracquegnies 5973
Faits reprochés : Insultes et menaces de l'arbitre, empêche l'arbitre de rentrer au vestiaire.

En cause de MANCUSO Dario 787095 Diabolix Bracquegnies 5973
Faits reprochés : Insultes et menaces de l'arbitre.

CORDARO Denis arbitre est absent non excusé ce que la CSP déplore fortement.

MANCUSO Dario 787095 Diabolix Bracquegnies 5973 et PETAROSCIA Mirko 779101 Diabolix Bracquegnies 5973 sont absents non excusés valablement.

Entendu BENOIT Jean-Sébastien 788352 Capitaine Blampain Team Braine B 2277 qui déclare que c'était un match de haut de classement qui était animé mais correct. C'est au moment où nous avons inscrit notre 2ème but que tout a dégénéré. Il estime que le rapport de l'arbitre est exagéré. Il n'a pas entendu d'insultes. Je ne comprends pas pourquoi l'arbitre a arrêté le match, je pense qu'il a 'surréagi' en appelant la police.

Entendu SPRIO Pietro 780734 Diabolix Bracquegnies 5973 qui déclare que son délégué MEGDADY Abdellah 843784 Délégué Diabolix Bracquegnies 5973 a des difficultés à s'exprimer. Il exprime des critiques sur l'attitude et le rapport de l'arbitre, il pense que ce dernier a arrêté le match car il n'avait pas envie d'arbitrer. Il reconnait avoir empêché l'arbitre de rentrer dans son vestiaire et l'avoir qualifié de 'grosse merde'. Il pense que l'arbitre a dû prendre peur.

Entendu MANCUSO Giorgio 763048 Diabolix Bracquegnies 5973 qui se dit très étonné. Il reconnait être un rouspéteur. Il déclare que tout a explosé quand les visiteurs ont marqué leur 2ème but consécutif à une faute commise par un joueur visiteur. S'il avait sanctionné le joueur visiteur, il ne se serait rien passé.

Entendu AMICO Alessandro 850150 Diabolix Bracquegnies 5973 qui déclare avoir dit à l'arbitre : « Bravo ref, t'es un champion ». Concernant le reste, il considère que tout a été dit auparavant et que le rapport de l'arbitre est un peu abusif.

Après délibération, la CSP annonce aux personnes présentes les décisions suivantes :

- Etant donné que l'arbitre n'a pas utilisé tous les moyens mis à sa disposition pour terminer la rencontre, le match sera à rejouer.
- AMICO Alessandro 850150 Diabolix Bracquegnies 5973 et PETAROSCIA Mirko 779101 Diabolix Bracquegnies 5973 reçoivent des recommandations.
- MANCUSO Giorgio 763048 Diabolix Bracquegnies 5973 sera suspendu, de toutes fonctions, pour une durée de 3 semaines en application de l'article A4 du barème des sanctions du RO pour intimidation envers l'arbitre : semaines du 04/12/2023 au 10/12/2023, du 11/12/2023 au 17/12/2023 et du 01/01/2024 au 07/01/2024.
- SPRIO Pietro 780734 Diabolix Bracquegnies 5973 sera suspendu, de toutes fonctions, pour une durée de 3 semaines en application de l'article A4 du barème des sanctions du RO pour

me envers l'arbitre : semaines du 04/12/2023 au 10/12/2023, du 11/12/2023 au 17/12/2023 et du 01/01/2024 au 07/01/2024.

- MANCUSO Dario 787095 Diabolix Bracquegnies 5973 sera, par défaut, suspendu, de toutes fonctions, pour une durée de 3 semaines en application de l'article A4 du barème des sanctions du RO pour menaces envers l'arbitre : semaines du 04/12/2023 au 10/12/2023, du 11/12/2023 au 17/12/2023 et du 01/01/2024 au 07/01/2024.
- L'arbitre CORDARO Denis, étant absent non excusé, écope d'une amende de 12,50 €.

2. Rapport arbitre **CANIVET Anthony** pour le match HAP2A028 du 30/10/2023 à 19h00 **MFC HOUDENG / IMMO SERVICE LE ROEULX** – 2A – Score 6/6

   Sont convoqués en présence obligatoire : CANIVET Anthony Arbitre, COLLURA Carmelo né le 08/12/1981 N° Licence 758172 Délégué MFC Houdeng Matricule 3660, MONTANARI Walter né le 02/02/1964 N° Licence 857098 Délégué Immo Service Le Roeulx Matricule 7453, LENGLAIS Jean né le 04/11/1991 N° Licence 760194 MFC Houdeng Matricule 3660

   En cause de LENGLAIS Jean 760194 MFC Houdeng 3660
   Faits reprochés : Coup de pied volontaire à l'adversaire

   Entendu CANIVET Anthony arbitre qui confirme et détaille son rapport.

   Entendu MONTANARI Walter 857098 Délégué Immo Service Le Roeulx 7453 qui déclare que la faute commise était assez volontaire et que cela a énervé les esprits.

   Entendu COLLURA Carmelo 758172 Délégué MFC Houdeng
   3 qui déclare que le score était serré, que la faute est due à un échauffement de quelques secondes.

   Entendu LENGLAIS Jean 760194 MFC Houdeng 3660 qui reconnait avoir disjoncté quelques secondes et déclare que l'arbitre a pris la décision adéquate.

   Après délibération, la CSP annonce aux personnes présentes que LENGLAIS Jean 760194 MFC Houdeng 3660 sera suspendu, en application de l'article B5 du barème des sanctions du RO, pour geste déplacé envers l'adversaire, pour une durée de 2 semaines : semaines du 27/11/2023 au 03/12/2023 et du 04/12/2023 au 10/12/2023.

3. Rapport arbitre **BLAIRON Christophe** pour le match HAP2A045 du 30/10/2023 à 21h15 **MFC SPIRIT LA LOUVIERE / ALFA LA HESTRE** – 2A – Score 5/4

   Sont convoqués en présence obligatoire : BLAIRON Christophe Arbitre, CORDARO Joseph né le 31/05/1993 N° Licence 758205 Délégué MFC Spirit La Louvière Matricule 5145, LHOIR Claudine née le 06/02/1965 N° Licence 760242 Déléguée Alfa La Hestre Matricule 3775, GOGOLEWSKI Fabian né le 09/04/1986 N° Licence 865174 Alfa La Hestre Matricule 3775, LENTINI Mathias né le 29/10/1996 N° Licence 813433 MFC Spirit La Louvière Matricule 5145

   En cause de LENTINI Mathias 813433 MFC Spirit La Louvière 5145
   Faits reprochés : coup de pied volontaire sur l'adversaire

   BLAIRON Christophe Arbitre et LENTINI Mathias 813433 MFC Spirit La Louvière 5145 sont absents excusés.

GOGOLEWSKI Fabian 865174 Alfa La Hestre 3775 est absent non excusé valablement.

Entendue LHOIR Claudine 760242 Déléguée Alfa La Hestre 3775 qui confirme le rapport de l'arbitre. Elle ajoute que le coup de pied donné par le joueur incriminé était violent.

Entendu CORDARO Joseph 758205 Délégué MFC Spirit La Louvière 5145 qui déclare que le coup donné par son joueur n'était pas si violent que cela et qu'il s'est produit suite à une accumulation de fautes sur sa personne et la tension qui s'en est suivie.

Après délibération, la CSP communique aux personnes présentes que LENTINI Mathias 813433 MFC Spirit La Louvière 5145 sera suspendu, en application de l'article B5 pour geste déplacé et violent envers l'adversaire, pour une durée de 6 semaines : semaines du 04/12/2023 au 10/12/2023, du 11/12/2023 au 17/12/2023, du 01/01/2024 au 07/01/2024, du 15/01/2024 au 21/01/2024, du 22/01/2024 au 28/01/2024 et du 29/01/2024 au 04/02/2024.

IV. REFUS DE TRANSACTIONS

Refus des transactions 07 et 08 par le club de Charleroi Airport Matricule 4186.

La document de refus est jugé non recevable car non reçu dans les formes et délai.

V. FRAIS

Matr. Club	Nom du club	Frais Dossier	Forfaits	Amende susp.(1)	Autres amendes	Abs. non excusées	Déplac. arbitre	TOTAL (2)
5546	SO Jeunes Dour		50,00 €					50,00 €
7447	Elite Futsal Manage		12,50 €					12,50 €
7074	TC Wolf Haine Saint Pierre	12,50 €	12,50 €	5,00 €				30,00 €
7193	All Stars Team Braine le Comte		12,50 €					12,50 €
5829	AFC Morlanwelz		12,50 €					12,50 €
5826	Arsenal Pont à Celles		12,50 €					12,50 €
7556	Phoenix Tertre		12,50 €					12,50 €
5546	SO Jeunes Dour		50,00 €					50,00 €
7579	Olympique Thieu		12,50 €					12,50 €
5725	BMT Mons		12,50 €					12,50 €
7544	Manage United	12,50 €		5,00 €				17,50 €
5558	Borussia Soignies	12,50 €		12,50 €				25,00 €
7636	Khalifotsal Charleroi	12,50 €		7,50 €				20,00 €
4186	Charleroi Airport	12,50 €		10,00 €				22,50 €
4186	Charleroi Airport	12,50 €		2,50 €				15,00 €
2160	MFC Gozée	12,50 €						12,50 €
5127	JC Ecaussinnes	12,50 €		2,50 €				15,00 €
5127	JC Ecaussinnes	12,50 €		2,50 €				15,00 €
7414	Icare Futsal Mons	12,50 €		2,50 €				15,00 €
1584	All Stars La Louvière	12,50 €		2,50 €				15,00 €
3903	JS d'Or Marchienne	12,50 €						12,50 €
5973	Diabolix Bracquegnies	12,50 €						12,50 €
5973	Diabolix Bracquegnies	12,50 €				12,50 €		25,00 €
5973	Diabolix Bracquegnies	12,50 €		7,50 €		12,50 €		32,50 €
5973	Diabolix Bracquegnies	12,50 €		7,50 €				20,00 €
5973	Diabolix Bracquegnies	12,50 €		7,50 €				20,00 €
4660	MFC Houdeng	12,50 €		5,00 €			8,00 €	25,50 €

5145	MFC Spirit La Louvière	12,50 €		15,00 €				27,50 €
7447	Alfa La Hestre					12,50 €		12,50 €

(1) Nb de semaines X 2,50 €

(2) Plafonné à 300 € par **dossier** + frais déplacement de l'arbitre

DEFINITIONS DES ACRONYMES UTILISES

CQ – Correspondant Qualifié
CEP – Comité Exécutif Provincial
CSP – Commission Sportive Provinciale
CPA – Commission Provinciale d'arbitrage
RO – Règlement Organique de la Ligue Francophone de Football en Salle